



ANNEXE 2 - DESCRIPTION DES SURFACES, OBJET DE LA DEMANDE

POUR LES OPÉRATIONS DE TYPE I OU II :

INSTALLATION OU AGRANDISSEMENT OU RÉUNION D'EXPLOITATIONS AGRICOLES OU PARTICIPATION À UNE AUTRE EXPLOITATION

Sur les notions de parcours-estives, maraîchage, plein-champ, irrigation et la composition des différentes cultures, veuillez vous reporter aux pages 13 à 16 du SDREA, annexes 1 et 1 bis, jointes au présent formulaires (pages suivantes).

Superficie	Nature des cultures envisagées (Grandes cultures, prairies et parcours, arboriculture, maraîchage, PPAM, horticulture, pépinières, viticulture)	Référence cadastrale (section + numéro de la parcelle)	Commune	Distance en km à vol d'oiseau par rapport	
				à votre siège d'exploitation	à votre parcelle la + proche
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					
___ ha ___ a ___ ca					
Nom, prénom du propriétaire : _____					

ANNEXE 1

COEFFICIENTS D'EQUIVALENCE		
	Cultures	Coefficients
1	Grandes Cultures (dont PPAM spécialisées)	
1.1	Céréales, Oléoprotéagineux, cultures industrielles, semences, riz, jachères	1
	Lavande, Lavandin, Sauge	Coef Sec 1
		Coef Irrigable 1,3
1.2	Tabac, Chanvre, Houblon	5
2	Prairies et Parcours	
2.1	Prairie zone AOC foin de Crau	2
2.2	Prairies permanente, temporaire ou artificielle (hors AOC foin de Crau)	Coef Sec 0,5
		Coef Irrigable 1
2.3	Parcours ou Estive Individuels	0,5*CDPB
2.4	Parcours ou Estive Collectifs	0,5*CDPB*A
3	Arboriculture, Baies et autres productions végétales	
3.1	Fruit à pépins, fruits à noyaux, mimosa, canne de Provence, eucalyptus autres productions (hors oléiculture, trufficulture et grenade)	3,5
3.2	Fruits à coque(s)	5
	Agrumes	6,5
3.3	Oléiculture et trufficulture	Coef Sec 3
		Coef Irrigable 4
3.4	Grenade	6,5
3.5	Baies et petits fruits rouges plein air	17
3.6	Baies et petits fruits rouges sous abri	42
4	Maraîchage ou PPAM (hors lavande, lavandin et sauge)	
4.1	Cultures légumières de plein champ	A forte valeur ajoutée : asperges et fraises uniquement 8
		Autres cultures 5
4.2	Cultures maraîchères de plein air ou abri bas (hors PPAM)	20
4.3	PPAM plein air ou abris bas	Hors safran 3,5
		Safran 100
4.4	Rose de mai et Jasmin	25
4.5	Cultures maraîchères et PPAM sous serre ou abri haut	40
5	Horticulture (dont feuillage)	
5.1	Horticulture de plein air ou abri bas	25
5.2	Horticulture sous serre ou abri haut	50
6	Pépinières (Ornement ou Fruitière)	
6.1	Hors-serre (ornement et forestière)	25
6.2	Sous-serre	50
6.3	Vignes mères	7
6.4	Autres pépinières viticoles, arboricoles, PPAM (dont greffes soudées)	15
7	Viticulture	
7.1	AOP Groupe 1 (Châteauneuf du Pape, Gigondas, Bellet)	10
7.2	AOP Groupe 2 (Vacqueyras, Bandol, Cassis, Les Baux, Palette)	6
7.3	AOP Groupe 3 (Beaumes de Venise, Rasteau, Cairanne, Côtes de Provence)	4
7.4	AOP Groupe 4 (Ventoux, Luberon, Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Village avec ou sans nom de commune, Pierrevert, Côteaux d'Aix-en-Provence, Côteaux Varois et AOP hors groupes 1,2 et 3)	3
7.5	Vin IGP ou sans IG	2,5
7.6	Raisin de table	5

Précisions Annexe 1

1) Parcours - Estives:

CDPB : coefficient de surface admissible pour les droits à paiement de base (DPB) permettant de déterminer la surface admissible (tenant compte du prorata de la zone de densité homogène - ZDH) du registre parcellaire graphique TélecPAC pour les droits à paiement de base (DPB), soit :

Bornes ZDH PAC	CDPB
0-10	1
10-30	0,8
30-50	0,6
50-80	0,35
> 80	0

$$A = \frac{\text{Nombre moyen de têtes de bétail du demandeur dans le GP}}{\text{Nombre moyen de têtes de bétail du GP}} \quad (\text{moyenne sur les 5 dernières années max.})$$

2) Maraîchage, plein champ, nombre de cultures et de récoltes

Lorsque les parcelles sont toujours consacrées à des fruits ou des légumes au fil des campagnes, il s'agit de **maraîchage**. Ce type de production peut alors prendre deux formes :

- plein air ou abri bas
- sous serre ou abri haut

Lorsque les légumes sont cultivés sur des parcelles aussi affectées à d'autres cultures il s'agit de légumes de **plein champ** (source : Agreste- recensement agricole)

Ainsi, un légume de plein champ (donc couplé avec une autre culture) n'aura qu'une seule récolte par an (exemple : tomates industrie/ blé).

A contrario, un légume de plein air ou sous abri bas aura plusieurs récoltes par an (exemple : aubergine ou courgette qui peuvent avoir plusieurs récoltes et plusieurs plantations au cours d'une année).

3) Irrigation

Une surface est dite « irrigable » si elle est munie d'un moyen d'irrigation. Une surface est dite « irriguée » si elle a été arrosée au moins une fois dans l'année. (source : RA).

Le caractère irrigable de la parcelle devra obligatoirement être déclaré dans la demande d'autorisation d'exploiter.

ANNEXE 1 bis

La production « **grandes cultures et polyculture élevage** » est composée de :

- céréales : blé tendre et épeautre, blé dur, orge et escourgeon, avoine, triticale, seigle, maïs grain, sorgho grain, autres céréales ;
- oléagineux : colza et navette, tournesol, soja, lin oléagineux, autres oléagineux ;
- protéagineux : pois protéagineux, lupin doux, féverole, vesce, fève, féverole, lentilles, pois chiche, fèves, autres protéagineux ;
- houblon et plantes à fibre ;
- semences.
- maïs fourrage et ensilage, plante sarclée fourragère (chou, betterave ...), légumineuse fourragère annuelle, autres fourrages annuels (sorgho fourrager, ...), prairies artificielles et temporaires, autre prairie notamment en mélange semée depuis moins de 6 ans.

La production « **Arboriculture (hors oliviers, yc fruits à coques, à pépin et à noyaux)** » est composée de

- fruits à coques : noix, amandes noisettes pistaches...
- fruits à noyaux : abricot, cerise et griotte, pêche, nectarine, pavie, prune (mirabelle, questche ...) et autres fruits à noyau,
- fruits à pépins : pomme de table, pomme à cidre, poire de table, figue, actinidia (kiwi), autres fruits à pépins,
- autres productions arboricoles

La production « **Baies et petits fruits rouges** » (plein air ou sous abri) est composée de :

- framboise, groseille, cassis, myrtille, autres petits fruits (hors fraise)

La production « **Maraîchage ou plantes aromatiques hors lavande, lavandin et sauge** » est composée de :

Légumes : **racines et tubercules** : carotte, radis, pomme de terre, bulbes (ail, oignon, échalote) ;
légumes feuilles : épinard, salade, poireau, chou ;
légumes fruits : tomate, courgette, concombre, haricot vert, maïs doux, petit pois, aubergine ;
autres légumes : asperge, artichaut, plants de légumes ...

Fruits : fraise, melon...

Plantes aromatiques / Herbes : aneth, basilic, coriandre, menthe, mélisse, origan, persil, romarin, sarriette, sauge officinale, sauge sclarée, thym, estragon...

Pour ces productions, on distingue trois formes de modes de production :

- La production de « **plein champ** », cultivée sur des parcelles pouvant être affectées à d'autres cultures dans le cadre d'une rotation annuelle et destinée au marché du frais ou à

la transformation (appertisation, surgélation, congélation, déshydratation...) (ex : blé/tomate) ;

- La production de « **plein air ou sous abri bas** », cultivée sur des parcelles destinées uniquement à la production de plein air, sous abri bas (arceaux et film plastique, filets...), en rotations multiples dans l'année possibles ;
- La production « **sous serre ou sous abri haut** », cultivée sur des parcelles destinées uniquement à la production sous abris hauts (serres, tunnels...), à rotation multiples dans l'année possibles.

La production « **Horticulture** »

- La production de « **plein air ou abri bas** » est composée de fleurs et feuillages coupés, plantes en pots (fleuries ou vertes à feuillage), plantes à massif (en arrachis ou en motte), bulbes rhizomes tubercules et oignons à fleur, plants, jeunes plants et boutures de plantes non ligneuses ; ces cultures sont conduites en plein air ou sous abri bas.
- La production de « **sous-serre ou abri haut** » est composée de fleurs et feuillages coupés, plantes en pots (fleuries ou vertes à feuillage), plantes à massif (en arrachis ou en motte), bulbes rhizomes tubercules et oignons à fleur, plants, jeunes plants et boutures de plantes non ligneuses ; cultures conduites sous abri haut (serre).

La production de « **pépinières (ornement, fruitière)** »

- La production « **hors serre** » est composée de pépinières ornementales, forestières cultivées en plein air ou abris bas ;
- La production « **sous serre** » est composée de pépinières ornementales, forestières cultivées sous serre ;
- La production « **Pépinière viticole - vignes mères** » est composée de pépinières viticoles dont le porte greffe est de type « vigne mère » ;
- La production « **Autres pépinières viticoles et arboricoles (dont greffes soudées)** » est composée de pépinières viticoles et arboricoles dont le porte greffe est de type « greffes soudées ».

La production de « **viticulture** » est composée de vigne à raisin de cuve ou raisin de table.

La production de « **prairies** »

La production « **parcours** » est composée de parcours, landes pâturées, surfaces pastorales à dominante ligneuse (SPL), bois pâturés.

- La production « **estive** » est composée d'estives, alpages, surfaces pastorales à dominante herbagère (SPH).

Les **jachères agricoles** sont des terres comprises dans la superficie de l'exploitation, travaillées ou non, ne portant aucune culture au cours de la campagne de référence. Ces terres sont laissées au repos, toutefois, elles peuvent être entretenues ou simplement travaillées superficiellement.

Ne sont pas pris en compte comme des jachères :

- les vergers ou les vignes abandonnés ;
- les cultures ratées.